

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET  
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA  
FONCTION PUBLIQUE ET AU  
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 79/317 du 14/06/79  
/MJT.SGFPT.DFP/21032/02

Portant reclassement et nomination de certains  
fonctionnaires des cadres de la catégorie B,  
des Services Techniques (T.P.)

LE, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/u l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,  
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics

(/u la loi 15/02 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A.I. des Services Techniques ;

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créées par la loi 15-62/du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

(/u le décret 62/198 du 3.2.62 relative à la nomination et à la  
révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret 75/446 du 7.10.1975 déterminant les niveaux de  
recrutement dans les catégories et cadres de la fonction publique ;

(/u le décret 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-  
nations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et  
reclassement ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des  
cadres ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 79/155 du 4.4.79 . portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

(/u les arrêtés n°s 0901 - 0954/MTPUHE/RNTP des 18 et 19.2.77  
portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie B. hiéar-  
Services Techniques Travaux Publics (avancement 1975)

Attendu que les intéressés sont titulaires du Diplôme d'Ingénieurs.  
(/u la lettre n° 457/PM.CG.MP.SGG du 26 Décembre 1978 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 60/90 et 75/446 des 3.3.60 et 7.10.75 susvisés, les fonctionnaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I et II des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Ingénieurs des Sciences Appliquées, délivrés par l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako (MALI) sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Ingénieurs des Travaux Publics de 1er échelon, indice 830 ACC:Néant.

MM. BABINDAMANA Maurice, Adjoint Technique 4° échelon en service à Gamboma.

- MOUKILOU Jean-Claude, - " - 4° échelon indice 700 en service à Sifiti.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise des intéressés à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 14 JUIN 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Aménagement du  
Territoire,

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- B. MOUNDELE-NGOLDO.-

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1  
SGFPT/DFP..... 3  
D.B..... 3  
MIN. TRANSPORTS.. 2  
SGCM/BC..... 3  
D.C.F..... 2  
RNTP..... 2  
R. PLATEAUX..... 2  
R. LEKOU MOU..... 2  
DOSSIERS..... 6  
INTERESSES..... 2

- Victor TAMBA-TAMBA.-